



Contestation proces verbal

Par **sashaa10**, le **08/07/2008** à **23:53**

mon compagnon a reçu cette semaine deux contraventions qui datent d'octobre 2007.

Ce n'était pas sa voiture, ce n'était pas lui qui conduisait, il n'était même pas là, mais la voiture de quelqu'un d'autre et quelqu'un qui devait le connaître qui a donné son nom.

Je fais un courrier pour contester ces pv, mais je n'ai pas d'argument à mettre, c'était un samedi.

Quelle démarche devons nous effectuer? car il a besoin de ses points pour travailler, il est chauffeur de camion.

Par **Tisuisse**, le **09/07/2008** à **08:09**

Si votre ami peut apporter la preuve qu'il ne pouvait pas, matériellement, être présent ces jours-là aux lieux indiqués sur les avis de PV, c'est un début possible de contestation car, aux yeux de la justice, il peut avoir prêté son véhicule et, dans ce cas, il reste responsable pécuniairement des PV en matière de stationnement. Il vous faut alors contester par LR/AR dans les délais impartis, à l'OMP indiqué sur les avis (conserver systématiquement une copie de tout ce que vous adresserez) en demandant de passer devant le juge de proximité. Il devient effectivement de plus en plus fréquent que certaines personnes mal intentionnées, repèrent des véhicules de la même marque, même modèle, même couleur... que le leur, et se font faire des plaques minéralogiques qu'ils posent sur leur voiture. Il vous faudra alors déposer plainte pour usurpation de numéro de plaque d'immatriculation.

Bonne chance.